

DROITS DE LA PERSONNE

Le document intitulé "Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux", publié par l'ONU en 1983, recense au total 57 instruments. Avec l'adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en décembre 1984, de la Déclaration sur les droits individuels des personnes non ressortissantes de leur pays de résidence et de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports en décembre 1985, et de la Déclaration sur le droit au développement, en décembre 1986, il existe maintenant 62 instruments, dont 32 sont des traités (ce terme englobant les pactes, conventions et protocoles). Les autres sont des déclarations, des codes et des ensembles de règles minima.

Le Canada est partie à 21 de ces 32 traités. Fait plus important, nous sommes partie à cinq des six principaux instruments touchant les droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La seule grande convention sur les droits de l'homme à laquelle le Canada ne soit pas partie est la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Le 24 juin 1987, le Canada a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, après avoir procédé à des consultations avec les provinces et territoires et apporté des modifications au Code criminel de façon à permettre l'application de la Convention à l'ensemble du territoire canadien.

RAPPORT PRESENTES PAR LE CANADA EN VERTU DES CONVENTIONS DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le neuvième rapport préparé par le Canada en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été présenté au Comité le 12 août dernier et sera mis à l'étude dans le courant